



PRÉFET DE LA RÉGION BRETAGNE

COMITE DE GESTION DES POISSONS MIGRATEURS (COGEPOMI) DES COURS D'EAU BRETONS

RELEVÉ DE DÉCISIONS DE LA SÉANCE DU COGEPOMI DU VENDREDI 15 JUIN 2018

Ordre du jour :

- I. Validation finale du PLAGEPOMI 2018-2023
 - 1.1. Synthèse des observations reçues - discussion
 - 1.2. Validation finale du PLAGEPOMI et perspectives
- II. Point Saumon
 - 1.1. Bilan sur les fermetures de la pêche 2018
 - 1.2. Premier retour sur le quota individuel
 - 1.3. Information sur l'expérimentation sur le Léguer – année 2 (FD 22)
 - 1.4. Démarche d'harmonisation entre départements
- III. Point Anguille
 - 3.1. Bilan des actions de repeuplement 2018 (CRPMEM)
 - 3.2. Bilan sur l'utilisation des quotas de civelles 2018 (CRPMEM)
- IV. Point Aloses
 - Premier bilan sur la montaison 2018 en Vilaine
- V. Points divers
 - 5.1. Retour sur le séminaire SAMARCH
 - 5.2. Retour sur la journée du 21 avril et les événements associés en Bretagne
 - 5.3. Calendrier à venir

POINT VALIDATION PLAGEPOMI

DÉCISION n°1 :

Le projet de PLAGEPOMI 2018-2023 est adopté à l'unanimité, après analyse des observations et ajustement des ouvrages à enjeux essentiels sur l'Elorn et sur l'Aulne. Une analyse des avis reçus des SAGES sur le COGEPOMI est envisagée avec une sollicitation de l'avis des membres du COGEPOMI sur un réajustement éventuel de la liste au COGEPOMI du 16/11/18.

POINT SAUMON

DÉCISION n°2 :

Le COGEPOMI propose l'intégration de la fermeture de la pêche de la truite de mer dans les arrêtés de fermeture anticipée de la pêche du saumon pris par le Préfet de région.

POINT ANGUILLES

DÉCISION n°3 :

Le COGEPOMI décide à l'unanimité d'évaluer les causes de mortalité des anguilles sur les cours d'eau bretons. Il s'agit en particulier :

- d'évaluer la mortalité de l'anguille à l'échelle de l'UGA Bretagne et de l'ensemble des affluents, incluant la pêche de la civelle, la pêche de l'anguille jaune et les mortalités lors de la dévalaison ;
- de se mettre d'accord sur les chiffres : devenir des quotas, mortalité, conditions de renouvellement du stock ;
- d'organiser un groupe de travail spécifique appelé « comité de gestion » avec les pêcheurs professionnels, le CRPMEM, les services de l'État, les fédérations et les experts afin de partager la situation de l'anguille en Bretagne, réfléchir à l'état de la population et à la cohérence entre capture et repeuplement.